



---

# VILLE DE QUÉBEC

Arrondissement des Rivières

---

RÈGLEMENT R.C.A.2V.Q. 259

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE  
L'ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES SUR L'URBANISME  
RELATIVEMENT À LA ZONE 21308FA**

---

**Avis de motion donné le 28 janvier 2020  
Adopté le 25 février 2020  
En vigueur le 4 mars 2020**

---

## **NOTES EXPLICATIVES**

*Ce règlement modifie le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 21308Fa, située approximativement à l'est de la rue Élisabeth-II, au sud de la rue du Gigondas, à l'ouest de l'autoroute Laurentienne et au nord de la rivière du Berger.*

*La zone 21334Rb est agrandie à même une partie de la zone 21308Fa afin d'y intégrer le lot numéro 6 115 367 du cadastre du Québec. Conséquemment, les normes applicables pour la zone 21334Rb le deviennent désormais pour cette partie du territoire.*

**RÈGLEMENT R.C.A.2V.Q. 259**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE  
L'ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES SUR L'URBANISME  
RELATIVEMENT À LA ZONE 21308FA**

LA VILLE DE QUÉBEC, PAR LE CONSEIL DE L'ARRONDISSEMENT  
DES RIVIÈRES, DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

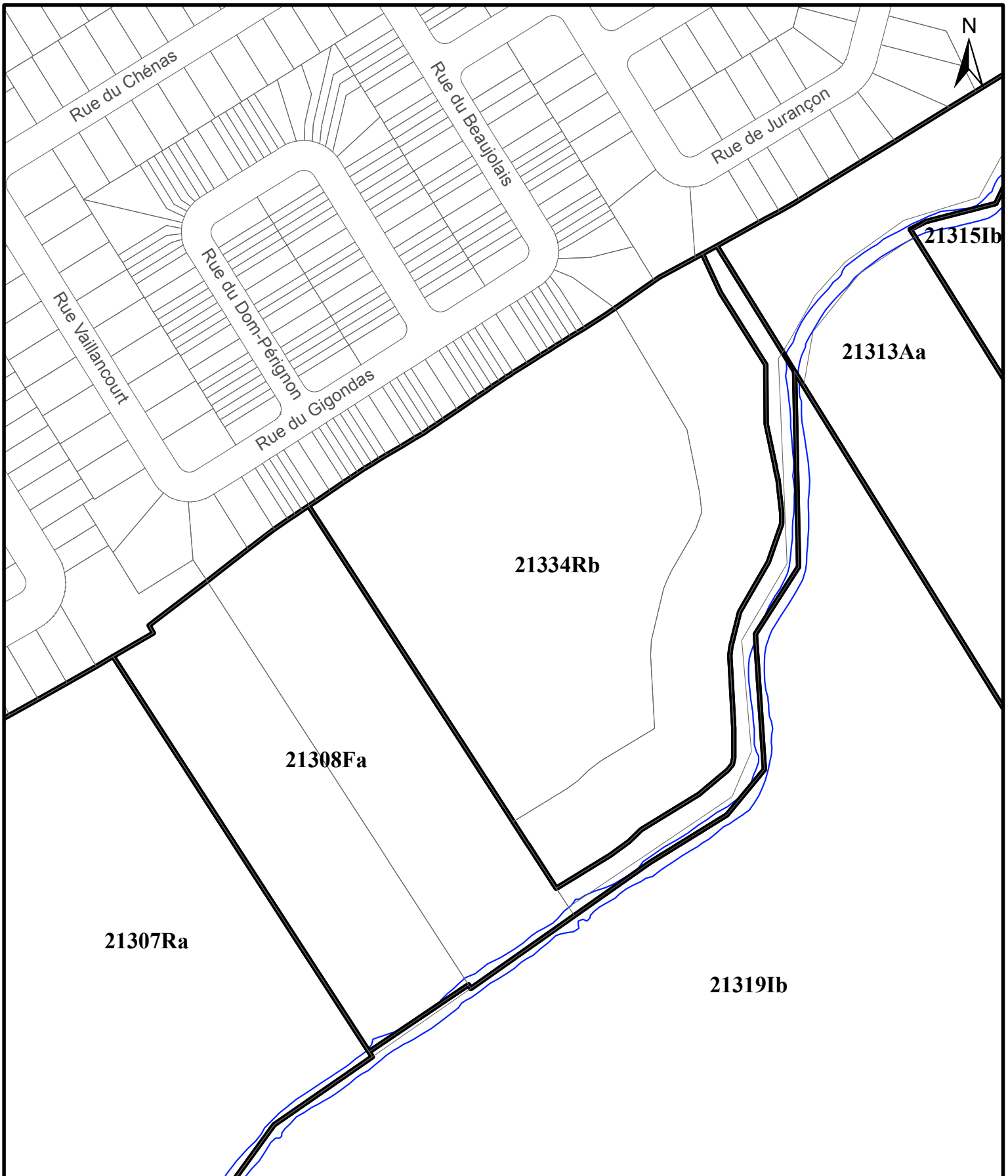
1. L'annexe I du *Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme*, R.C.A.2V.Q. 4, est modifiée, au plan numéro CA2Q21Z01, par l'agrandissement de la zone 21334Rb à même une partie de la zone 21308Fa qui est réduite d'autant, tel qu'illustré au plan numéro RCA2VQ259A01 de l'annexe I du présent règlement.

2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ANNEXE I

*(article 1)*

PLAN NUMÉRO RCA2VQ259A01



SERVICE DE LA PLANIFICATION  
DE L'AMÉNAGEMENT ET  
DE L'ENVIRONNEMENT

**RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES SUR L'URBANISME**  
ANNEXE I - ZONAGE  
EXTRAIT DU PLAN CA2Q21Z01

Date du plan : 2019-09-17  
No du règlement : R.C.A.2V.Q.259  
Préparé par : X.F.

No du plan : RCA2VQ259A01  
Échelle : 1:2 500

## **Avis de motion**

*Je donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 21308Fa, située approximativement à l'est de la rue Élisabeth-II, au sud de la rue du Gigondas, à l'ouest de l'autoroute Laurentienne et au nord de la rivière du Berger.*

*La zone 21334Rb est agrandie à même une partie de la zone 21308Fa afin d'y intégrer le lot numéro 6 115 367 du cadastre du Québec. Conséquemment, les normes applicables pour la zone 21334Rb le deviennent désormais pour cette partie du territoire.*